



Convocation au tribunal de grande instance

Par **pascal xardel**, le **10/06/2010** à **15:15**

Bonjour,rnj'ai été convoqué au tribunal de grande instance de Strasbourg pour une procédure de droit commun,devant le juge aux affaires familiales,concernant une obligation alimentaire pour ma grand mère.rnSuis-je dans l'obligation de me présenter à la convocation?rnes-ce que je peux me faire représenter par mon frère et ma soeur qui eux sont sur place.rnmoi,j'habite à Castelnaudary.rnmerci d'avance.